

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 13 mars 2020 à 13 h 30 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Madame Martine Côté, mairesse suppléante
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège # 1
Monsieur André Pâquet, conseiller siège # 2
Madame Chantale Gendron, conseillère siège # 4
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège # 6

Constat du quorum, sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Martine Côté. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anick Lavoie, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse suppléante, Martine Côté, procède à l'ouverture de la séance à 13 h 30. Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (article 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 55-20

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Avis de vacances au poste de conseiller du siège #3

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'elle a reçu une lettre de démission de Monsieur Martin Carrier, conseiller au siège numéro trois, effective à compter du 11 mars à 23h59. Un avis de vacance au poste de conseiller du siège numéro trois est donné.

Une élection partielle se tiendra pour combler le poste de maire et le poste de conseiller vacant. Si plus d'un candidat ont déposé leurs candidatures à ces postes, à la fin de la période des mises en candidatures, une élection partielle se tiendra le dimanche 26 avril 2020 pour élire un nouveau maire ainsi qu'un nouveau conseiller.

Le genre masculin a été utilisé dans le but d'alléger le texte.

Renflouement de la petite caisse
Résolution 53-20

La directrice générale informe les membres du conseil qu'avec la venue du premier versement des taxes municipales qui viendra à la fin mars, la petite caisse aura besoin d'un montant supplémentaire.

En conséquence, il est proposé par Madame Chantal Gendron, et résolu, d'augmenter le fond de la petite caisse à 100,00 \$, donc un chèque au montant de 60,70 \$ sera nécessaire.

Levée de la réunion
Résolution 54-20

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud de clore la séance à 13 h 50.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Martine Côté, mairesse suppléante

Anick Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Martine Côté, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Martine Côté, mairesse suppléante